



Lignes directrices pour les réseaux de la CASCA

Réception du Réseau des femmes

1. Comme il est mentionné dans le manuel du colloque, le comité organisateur local (COL) réservera un local pour un dîner ou un goûter selon le principe de recouvrement des coûts sur demande. Cette réception sera diffusée sur la liste de diffusion principale de la CASCA et les billets seront vendus à même le formulaire d'inscription au colloque.
2. Dans la mesure du possible, le COL planifiera le panel du Réseau des femmes avant ou après la réception.

Panel lors du colloque annuel

1. Chaque réseau est invité à soumettre une proposition de panel ou de double panel pour le colloque annuel. Ces propositions devront être conformes aux consignes et aux dates limites d'inscription et de soumission, et seront évaluées par des pairs.
2. Chaque réseau peut prévoir jusqu'à deux invités (soit 1 invité pour un panel simple et 2 invités pour un double panel) qui seront subventionnés par la CASCA afin de participer au panel. Cette mesure encouragera l'implication de partenaires communautaires non issus du milieu universitaire ou la couverture des frais de récipiendaires de prix.
 - a. La CASCA abolira l'adhésion obligatoire de jusqu'à deux participants invités à un panel d'un réseau de la CASCA (soit 1 invité pour un panel simple et 2 invités pour un double panel). Les frais d'adhésion à la CASCA et d'inscription au colloque des autres participants au panel du réseau devront être réglés en totalité soit par chaque participant, soit par un représentant du réseau au nom des participants.
 - b. La CASCA assumera les frais (tarif inférieur) du colloque de jusqu'à deux invités (soit 1 invité pour un panel simple et 2 invités pour un double panel). De cette façon, ces frais ne seront pas assumés à même le budget du colloque.
3. Afin de bénéficier des mesures permettant de subventionner des invités, la direction du réseau devra :
 - a. envoyer par courriel à l'administratrice de la CASCA les renseignements complets de l'invité quant à l'inscription au colloque (nom, courriel, établissement de rattachement) dans les délais prescrits;

- b. envoyer par courriel à l'administratrice de la CASCA les renseignements complets de l'invité quant à la proposition du panel (panel, titre de la communication, résumé); et
 - c. s'assurer que l'ensemble du panel aura été soumis/inscrit selon les délais de soumission/d'inscription prescrits cette année-là.
4. Les sous-groupes de la CASCA peuvent recevoir une aide financière maximale de 400 \$ par année en lien avec des projets spéciaux lors du colloque annuel. Les demandes d'aide financière doivent être acheminées au comité de direction de la CASCA d'ici le 15 septembre.

Annonces lors de l'assemblée générale annuelle (AGA)

1. Les récipiendaires des prix décernés par les réseaux (réseaux des femmes, de pédagogie et de l'anthropologie linguistique?) seront présentés par la présidence en même temps que les récipiendaires des autres prix de la CASCA (membres émérites, Salisbury).
2. Lors de chaque AGA, chacun des réseaux sera invité à présenter un rapport, en commençant par le Réseau des femmes. Ceci figurera à l'ordre du jour comme suit :
 - a. Réseau des femmes
 - b. Autres réseaux

Communication

1. Les appels de bénévoles et de candidatures pour la présidence peuvent être traduits et diffusés par la liste de diffusion de la CASCA. Toute demande de traduction doit être acheminée à l'administratrice de la CASCA.
2. Une description, les coordonnées de personnes-ressources ou des liens vers des comptes de réseaux sociaux seront affichés sur le site de la CASCA. Toute modification de l'une ou l'autre de ces données doit être communiquée à l'administratrice de la CASCA.
3. Chaque réseau a la responsabilité du contenu et de l'administration de sa liste de diffusion, de ses comptes de réseaux sociaux ou de son site Web.
4. Nous encourageons chaque réseau à soumettre un rapport annuel (qui n'a pas besoin d'être très long) au comité de direction à temps pour l'AGA.
5. Nous encourageons aussi chaque réseau à soumettre un article pour le bulletin *Culture* en l'acheminant au membre actif francophone ou anglophone.

Réseaux inactifs et nouveaux réseaux

1. Pour proposer la création d'un nouveau réseau, prière de soumettre une courte proposition (200-500 mots) au comité de direction à des fins d'évaluation.
2. Le lien vers un réseau inactif depuis plus de deux ans sera supprimé de la page Web principale de la CASCA.